



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communautaires

Loches, le 24 février 2022

## OBJET

---

### CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LOCHES SUD TOURAINE

*Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le Jeudi 3 mars 2022 à 18H00 à l'Espace Agnès SOREL – LOCHES

*Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum est toujours fixé actuellement au tiers des membres présents et chaque membre de l'assemblée délibérante peut être porteur de 2 pouvoirs*

*Une retransmission en direct sera organisée et accessible depuis la page Facebook ainsi que sur la chaîne YouTube de Loches Sud Touraine*

## ORDRE DU JOUR

---

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Commission "Développement économique" : élection d'un membre,
- Commission "Développement touristique" : élection d'un membre,
- Commission "Habitat" : élection d'un membre,
- Commission "Mutualisation" : élection d'un membre,
- Commission "Petite Enfance, Enfance et Jeunesse" : élection d'un membre,
- Approbation des comptes de gestion 2021,
- Vote des comptes administratifs 2021 - élection du président de séance,
- Approbation des comptes administratifs 2021,
- Suppression du budget « Déchets REOM » et intégration dans le budget TEOM,
- Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes,
- Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Voie Verte,
- Budget Principal : ouverture de crédits 2022 en section d'investissement avant le vote du budget primitif,
- Attribution d'une subvention au CIAS au titre de l'année 2022,
- Assujettissement à la TVA sur option – ateliers-relais de Loches et Manthelan,
- Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2022,
- Entretien des espaces verts communautaires 2022 / 2024 – Autorisation de signer le marché – Lot 5,
- Statuts du SAVI : modification,

- SPL Tri Val de Loir(e) – augmentation du capital social et entrée à son capital du Syndicat Mixte Val de Loir
- REOM et RSEOM – réduction partielle pour les restaurants, bars, campings et traiteurs – année 2021,
- Avis sur la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Charnizay et du Petit-Pressigny,
- Evolution de la compétence « Derniers commerces » – définition de l'intérêt communautaire,
- Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Gérard HÉNAULT

*PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.*